

F L E

COURS INTENSIF DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE



ÉCOLE SCHULZ GENEVE

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée 1 semestre ou 1 an
- Début des cours en septembre et février
- Cours les matins de 8h30 à 11h50 du lundi au vendredi
- Classes de 6 à 12 élèves

CONDITIONS D'ADMISSION

- Entretien
- Test d'évaluation de niveau

A l'issue de la formation, possibilité de poursuite d'études dans l'un des programmes de l'Ecole Schulz

Cours de Français Intensif destinés aux non francophones.

Une année de formation en vue d'obtenir un niveau DELF, diplôme de langue officiel délivré par le Ministère français.

Nos atouts : des petits groupes, des formateurs à votre disposition, des mises en situation et un taux de réussite élevé.

NOUS CONTACTER

ÉCOLE SCHULZ
Rue du 31 Décembre 8
1207 GENEVE
022 707 41 41
info@esgva.ch
www.ecole-schulz.ch

CONTENU PEDAGOGIQUE

- Préparation au DELF
- Cours de grammaire & conjugaison
- Cours de vocabulaire
- Travaux sur documents (presse, émissions TV)
- Cours de conversation
- Visites culturelles : musée, théâtre, cinéma

APRES UN DELF

- Poursuite d'études
- Proposition de stages
- Aide à la recherche d'emploi

ECOLAGE MENSUEL

CHF 750 (10 mois)

+ CHF 150 de frais d'inscription

Ecolage payable d'avance soit mensuellement, soit trimestriellement.

ÉCOLE SCHULZ GENÈVE



INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée	lundi 9 septembre 2019
Vacances d'automne	du samedi 19 octobre au dimanche 27 octobre 2019
Vacances de Noël	du mercredi 18 décembre au dimanche 5 Janvier 2020
Vacances de février	du samedi 8 février au dimanche 16 février 2020
Vacances de Pâques	du samedi 4 avril au dimanche 19 avril 2020
Vacances d'été	samedi 21 juin 2020

Semestre 1 : de septembre à janvier - **Semestre 2** : de février à juin - Une leçon dure 45 min

L'année est organisée en semestres et des examens ont lieu en janvier/février et juin

ÉCOLAGE

Des frais d'inscription non remboursables sont demandés pour toute nouvelle inscription. L'écolage est payable d'avance soit trimestriellement ou mensuellement. Les livres et frais d'examen officiels (DELF) ne sont pas compris dans l'écolage.

Les vacances scolaires ne sont pas déduites des prix forfaitaires. Les mois comprenant des cours supplémentaires ne sont pas majorés. Les absences ne sont pas déduites. En cas de dispense, l'écolage ne sera pas modifié.

Si des cours particuliers viennent à être mis en place, à la demande d'élèves, ou sur recommandation de l'école, les tarifs sont les suivants :

- CHF 80.- pour 1 personne
- CHF 60.- par personne pour 2 personnes
- CHF 45.- pour 3 personnes.